

Résolution XXXX

Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la directio.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du r.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financièr

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professi

*Il est donc **RÉSOLU** :*

- 1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire XX, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquel.*
- 2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.*

des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matéri

onnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, et

s une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établisse.

à toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;